

## ARTICLE 5 — Jugement des exercices

### 5.1 Généralités

Lors des concours de qualification (CI), finale par équipes (CIV), concours individuel multiple (CII) et finales par agrès (CIII) les exercices peuvent être identiques ou différents.

La méthode de jugement décrite ci-après est utilisée pour les compétitions officielles de la FIG:

- Jeux Olympiques
- Championnats du Monde
- Coupe du Monde

et également applicable aux :

- compétitions continentales
- compétitions régionales
- compétitions par équipes
- invitations internationales
- compétitions nationales

### Organisation des tableaux des éléments

Le Code de Pointage contient les tableaux des éléments, spécifiques à chaque agrès, (articles 9 à 11) dans lesquels un numéro à plusieurs chiffres est attribué à chaque élément.

- 101 à 199 = Difficulté A
- 201 à 299 = Difficulté B
- 301 à 399 = Difficulté C
- 401 à 499 = Difficulté D
- 501 à 599 = Difficulté E
- 601 à 699 = Difficulté F
- 701 à 799 = Difficulté G

### 5.2 Composantes du jugement

- La philosophie actuelle pour le contenu de l'exercice et la composition met l'accent sur la maîtrise de la chorégraphie et de l'acrobatie, présentés de manière artistique.
- En principe les exercices ne peuvent pas être recommencés.
- L'exécution/performance à tous les agrès est évaluée à partir de 10.00 P.
- Les responsabilités pour le jugement sont réparties entre les jurys A et B et précisées ci dessous.

### 5.3 Note A (contenu)

La note A aux barres, à la poutre et au sol comprend:

- la Valeur de Difficulté
  - 9 éléments dont la valeur est la plus élevée plus la sortie.
    - A = 0.10 P.
    - B = 0.20 P.
    - C = 0.30 P.
    - D = 0.40 P.
    - E = 0.50 P.
    - F = 0.60 P.
    - G = 0.70 P.
- les Exigences pour les Groupes d'Eléments: 5 à 0.50 P. pour chaque exigence.
- les Valeurs de Liaisons.

**Au saut de cheval, la note A inclue la Valeur de Difficulté.**

#### 5.3.1 Valeur de Difficulté (VD)

Les Valeurs de Difficultés sont des éléments issus des tableaux des éléments du code de pointage qui sont ouverts et qui peuvent être augmentés à volonté.

- **Barres et Sol : les 9 éléments maximum dont la Valeur de Difficulté est la plus élevée plus la sortie sont comptabilisés.**
  - **Poutre : les 8 éléments maximum dont la Valeur de Difficulté est la plus élevée plus le tour plus la sortie sont comptabilisés.**
- Le jury A reconnaît toujours la Valeur de Difficulté des éléments sauf si les exigences techniques de l'élément ne sont pas respectées.**

#### 5.3.2 Reconnaissance des difficultés identiques ou différentes.

Dans un exercice, la Valeur de Difficulté d'un même élément ne peut être comptabilisée qu'une seule fois.

- Si l'élément est exécuté une deuxième fois, la Valeur de Difficulté n'est **pas** prise en compte.

Les éléments sont considérés comme différents s'ils sont répertoriés sous:

- un numéro différent ou
- le même numéro, lorsque
  - les positions du corps dans les salti sont différentes (groupé, carpé, tendu)
  - les jambes sont serrées ou écartées aux barres pour les salti et Tkatchevs
  - Les degrés de rotation sont différents  $\frac{1}{2}$ ,  $\frac{1}{1}$ ,  $1\frac{1}{2}$  ( $180^\circ$ - $360^\circ$ - $540^\circ$ ), etc. (voir article 7 – exigences particulières aux agrès)
  - l'appui se fait sur un, les deux bras ou libre
  - l'appel ou la réception des éléments acrobatiques se fait sur une ou deux jambes (poutre).

### 5.3.3 Exigences pour les Groupes d'Éléments (2.50 P.)

Les cinq (5) groupes d'éléments sont précisés dans les articles respectifs à chaque agrès. Pour chaque Exigence de Groupe d'Éléments remplie on attribue 0.50 P.

- Les EGE **ne font pas obligatoirement partie des 10 éléments.**
- Un élément **peut remplir plusieurs Exigences de Groupes d'Éléments.**

**Exemple au sol : si la gymnaste n'exécute que la série suivante : Salto avant, rondade flip, double salto arrière groupé avec tour complet.**

**Les EGE suivantes sont satisfaites :**

- 2 – Une série acro avec 2 saltos différents**
- 3 – Deux saltos de différentes directions**
- 4 – Salto avec double rotation transversale et salto avec rotation longitudinale**
- 5 – Sortie**

#### Principe pour la sortie

- Pas de sortie, sortie A ou B 0.00 P. attribués
- Sortie C 0.30 P. attribués
- Sortie D ou plus difficile 0.50 P. attribués

#### Sorties aux barres et à la poutre:

Si à la sortie le salto est commencé avant que la chute se produise:

- - 0.80 pour la chute - par le jury B
- + 0.00 pour absence d'EGE - par le jury A

Si la chute se produit sans que le salto soit commencé (pas de sortie):

- - 0.80 pour la chute - par le jury B
- - 0.30 pas de tentative de sortie - par le jury B
- + 0.00 pour absence d'EGE par - le jury A

### 5.3.4. Valeur de Liaison (VL)

La valeur de Liaison doit correspondre à une combinaison d'éléments, unique et très difficile, aux barres, à la poutre et au sol.

La Valeur de Liaison (VL) est fixée à

- +0.10 P. ou +0.20 P.

Le principe de calcul de la VL est précisé dans les **articles** respectifs aux agrès **9.4, 10.4 et 11.4.**

- Tous les éléments acrobatiques avec envol et les éléments gymniques de valeur C ou plus peuvent être utilisés tel que précisé dans les formules.
- Les éléments dévalués peuvent être utilisés pour la VL.
- Afin de reconnaître la liaison celle-ci doit s'effectuer sans chute.
- Les éléments ne peuvent pas être répétés dans une autre liaison pour l'attribution de la VL. Le décompte des éléments se fait dans l'ordre chronologique
- Les éléments aux barres et les éléments acrobatiques à la poutre et au sol

peuvent être exécutés deux fois (X2) **dans** une même liaison – exemples:

- Barres – Tkatchev 2x
- Barres – grand tour en arr. à l'ATR avec 1/1 tour sauté x 2
- Poutre – renversement av libre, renversement av libre
- Sol – liaison directe ou indirecte avec salto tempo x 2 suivi de double salto arrière carapé.

– L'ordre des éléments dans une liaison peut être librement choisi, à la poutre, au sol et aux barres (avec deux exceptions).

– Toutes les liaisons doivent être **directes**; au sol seulement les liaisons acrobatiques peuvent être **indirectes**.

– Sont considérées comme **liaisons directes** celles où les éléments acrobatiques et/ou gym/acro sont exécutés sans

- hésitation ou pause entre les éléments
- pas supplémentaire entre les éléments
- contact du pied avec la poutre entre les éléments
- déséquilibre entre les éléments
- élan supplémentaire des bras/jambes.

– Sont considérées comme liaisons indirectes (seulement pour les séries acrobatiques au sol), celles où entre les saltos sont exécutés des éléments acrobatiques avec envol et appui des mains liés directement (groupe 3, p.ex. rondade, flic-flac, etc. considérés comme éléments préparatoires).

– Dans une liaison directe de trois éléments ou plus, le deuxième élément (et/ou les suivants) peut être utilisé une deuxième fois :

- la première fois comme dernier élément d'une liaison et
- la deuxième fois comme premier élément d'une nouvelle liaison.

### 5.4 Note B 10.00 P. (performance)

Pour la perfection de l'exécution, de la composition, de la combinaison et pour la valeur artistique de l'exercice, la gymnaste peut obtenir la note de 10.00P.

#### La note B comprend les déductions pour fautes :

- d'exécution
- de composition
- d'artistique

Les déductions pour ces fautes sont précisées dans le **tableau général des fautes et pénalisations** (article 6) dans les **déductions spécifiques à l'agrès articles 8-11 et fautes techniques (article 7).**

## ARTICLE 9 — Barres asymétriques

### 9.1 Généralités

Le jugement de l'exercice commence avec l'appel sur le tremplin ou le tapis. Tout autre support supplémentaire placé sous le tremplin (par exemple planchette) n'est **pas** autorisé.

Un **deuxième** élan est autorisé à l'entrée si la gymnaste, lors de son **premier** élan, n'a **pas** touché le tremplin, l'agrès ou n'est pas passée sous l'agrès. Après une deuxième tentative sans succès, elle doit commencer son exercice. Il n'y a pas de pénalisation si elle n'a pas touché le tremplin l'agrès, ou n'est pas passée sous l'agrès.

Lors d'une chute de l'agrès, la gymnaste dispose d'une interruption de 30 secondes avant de remonter sur les barres pour poursuivre son exercice. Le temps qui s'écoule pendant la chute doit être affiché, en secondes, sur le tableau d'affichage des notes. Un signal sonore (gong) sera donné à 10 secondes, 20 secondes et au moment des 30 secondes du temps limite.

- Si la gymnaste n'est pas remontée sur les barres à la fin des 30 secondes l'exercice est considéré comme terminé.

### 9.2 Contenu et construction de l'exercice

Les Valeurs de Difficulté doivent être issues des catégories suivantes:

– Tours et élans

- grands tours en avant
- grands tours en arrière.
- élans et tours d'appui libre
- stalder en avant et en arrière
- tours carpés en avant et en arrière.

– Envols

- envol de BS pour attraper BI (ou inversement)
- contre mouvement
- franchissements au dessus de la barre
- poissons
- salti.

**Remarque:** a partir des catégories ci-dessus, des éléments avec rotation autour de l'axe longitudinal (*vases*), autour de l'axe transversal (*salti*), des changements de prises ou des lâchers et envol peuvent être exécutés.

### 9.3 Exigences pour les Groupes d'Éléments (Jury A)

Chaque Exigence pour les Groupes d'Éléments a une valeur de 0.50 P.

- 1 - Envol de BS à BI
- 2 - Envol de BI à BS
- 3 - Envol à la même barre
- 4 - Éléments proches de la barre (groupes 2,4,5) sauf:
  - élément avec envol
  - élans à l'Appui Tendus Renversés
- 5 - Sortie
  - pas de sortie, sortie A ou B 0.00 P. attribués
  - sortie C 0.30 P. attribués
  - sortie D ou plus difficile 0.50 P. attribués

### 9.4 Valeur de Liaison (VL) (Jury A)

La Valeur de Liaison peut être obtenue pour des liaisons directes.

Cette valeur est incluse dans la note A.

Les possibilités pour les liaisons directes sont les suivantes:

0.10	0.20
D (envol) + C (envol ou rotation) - doit être exécutée dans cet ordre	D (envol à la même barre ou de BI à BS) + C ou plus difficile à <b>BS</b> (envol ou rotation) - doit être exécutée dans cet ordre
D+D	D+E (un des éléments doit avoir un envol)
D+E	E+E

- Un élément peut être exécuté deux (2) fois dans la même liaison directe et obtenir la Valeur de Liaison (VL), mais cet élément ne peut pas être comptabilisé une deuxième fois comme Valeur de Difficulté (VD).
- Les éléments avec envol comprennent les éléments avec envol visible:
  - de BS pour saisir BI (ou inversement)
  - avec contre mouvement, franchissement au dessus de la barre, poisson ou salto suivi de reprise à la même ou l'autre barre
  - exécutés en sortie.

Remarque: les changements de prise en sautant avec/sans rotation de 180°- 360° ne sont **pas** des éléments avec envol.

## ARTICLE 10 — Poutre

### 10.1 Généralités

Le jugement de l'exercice commence avec l'appel sur le tremplin ou sur le tapis. Tout autre support supplémentaire placé sous le tremplin (par exemple: planchette ou tapis) n'est **pas** autorisé.

Un **deuxième** élan est autorisé à l'entrée, si la gymnaste lors de son **premier** élan n'a **pas** touché le tremplin, l'agrès, ou n'est pas passée sous l'agrès. Après une deuxième tentative sans succès elle doit commencer son exercice. La pénalisation pour "entrée pas dans la tableau des éléments" est appliquée mais il n'y a pas de pénalisations supplémentaires si elle n'a pas touché le tremplin l'agrès, ou n'est pas passée sous l'agrès.

La durée de l'exercice à la poutre ne doit pas dépasser 1.30 minute (90 secondes).

### Chronométrage:

- L'assistante déclenche le chronomètre quand la gymnaste prend appel sur le tremplin ou le tapis. Elle arrête le chronomètre quand la gymnaste touche le tapis, à la fin de son exercice.
- **Dix** (10) secondes avant la fin et à nouveau à la fin du temps maximum autorisé, un signal sonore (gong) avertit la gymnaste qu'elle doit terminer son exercice.
- Si la réception de la sortie est exécutée **pendant** le deuxième signal sonore il n'y a pas de déduction.
- Si la réception de la sortie est exécutée **après** le deuxième signal sonore une déduction pour dépassement du temps réglementaire est effectuée. L'exercice est jugé en totalité y compris la sortie.
- Une déduction pour dépassement du temps est appliquée si la durée de l'exercice est supérieure à 1.30 minute (90 sec.).
  - 0.10 P. pour 2 secondes ou moins
  - 0.30 P. pour plus de 2 secondes
- Les éléments exécutés après la limite des 90 secondes seront reconnus par le jury A et jugés par le jury B.

Le chronométreur concerné signale, par écrit, le dépassement de temps au Juge A<sup>1</sup>, qui applique la déduction sur la note finale.

### Temps d'arrêt (*chute*):

- Lors de l'interruption de l'exercice due à une chute de l'agrès un temps d'arrêt de **dix** (10) secondes est autorisé. La durée du temps de chute est chronométrée à part et n'entre **pas** dans le calcul du temps total de l'exercice.
- L'assistante démarre le chronométrage du temps de chute quand la gymnaste touche le tapis.
- Le temps de chute se termine quand la gymnaste prend appel sur le tapis pour remonter sur la poutre.
- Lorsque la gymnaste est remontée sur la poutre le chronométrage reprend avec le premier mouvement pour continuer l'exercice.
- Le temps qui s'écoule pendant la chute doit être affiché, en secondes, sur le tableau d'affichage des notes. Un signal sonore (gong) sera donné à la fin des 10 secondes
  - Si la gymnaste n'est pas remontée sur la poutre lorsque les 10 secondes du temps limite sont écoulées, l'exercice est considéré comme terminé.

### 10.2 Contenu et construction de l'exercice

Les Valeurs de **Difficulté** doivent être issues des catégories suivantes:

- Éléments acrobatiques avec ou sans:
  - appui des mains
  - envol.
- Éléments gymniques:
  - sauts
  - tours
  - ondes du corps
  - maintiens (à la station, en position assise et couchée).

### 10.3 Exigences pour les Groupes d'Éléments (EGE) (Jury A)

Chaque Exigence pour les Groupes d'Éléments a une valeur de 0.50 P.

**1 – Une liaison gymnique de deux éléments minimum différents (du code) dont un saut avec écart antéro postérieur de 180°**

**2 – Un tour sur une jambe**

**3 – Une série acrobatique de deux éléments minimum dont un salto**

**4 – Éléments acrobatiques de direction différente (AV/LAT et AR)**

5 – Sortie:

- pas de sortie, sortie A ou B 0.00 P. attribués
- sortie C 0.30 P. attribués
- sortie D ou plus difficile 0.50 P. attribués

**Remarque: Les EGE 1, 3 et 4 doivent être exécutées sur la poutre.**

### 10.4 Valeur de Liaison (VL) (Jury A)

La Valeur de Liaison peut être obtenue pour des liaisons directes.  
Cette valeur est incluse dans la note A.

Les possibilités pour les liaisons directes sont les suivantes:

Liaisons Acrobatiques	
0.10	0.20
2 éléments acrobatiques avec envol, sauf la sortie	
C+C/D B+E	C+E D+D
3 éléments acrobatiques avec envol, y compris l'entrée et la sortie (sortie minimum D)	
B+B+D	B+B+E C+C+C (2 éléments peuvent être identiques) B+C+D
Liaisons Mixtes	
0.10	
C+C ou plus (sauf sortie)	

– Un élément acrobatique peut être exécuté seulement deux (2) fois dans la même série pour obtenir la VL, mais cet élément ne peut pas être comptabilisé une deuxième fois comme Valeur de Difficulté (VD).

– Les éléments acrobatiques B, avec envol et appui des mains suivants:

- flic flac jambes serrées
- flic flac jambes décalées
- flic flac Auerbach
- rondades
- renversements avant
- renversements avant jambes décalées

peuvent être exécutés une deuxième fois dans l'exercice et/ou la sortie pour obtenir la Valeur de Liaison (VL).

### 10.5 Déductions spécifiques à la composition (Jury B)

Fautes de composition	0.10	0.30	0.50
– Plus d'un élément avant l'entrée		x	
– Entrée (pas dans le tableau des difficultés)	x		
– Utilisation unilatérale d'éléments:			
• Plus d'un ½ tour sur les 2 pieds jambes tendues	x (tout ex.)		
• plus d'un saut gymnique à l'appui ventral ou facial	ch.f x		
– Utilisation insuffisante de la poutre:			
• absence d'un mouvement proche de la poutre avec une partie du buste et/ou la tête en contact avec la poutre (pas nécessairement un élément)	x		
– Pas de tentative de sortie		x	

### 10.6 Fautes d'artistique (Jury B)

– Variation du rythme insuffisante	x		
– Manque d'assurance dans l'exécution	x		
– Présentation artistique insuffisante durant tout l'exercice dont:			
• créativité chorégraphique			
• <i>originalité de la composition, des éléments et des mouvements</i>	x		
• style personnel			
• <i>expression de la personnalité et rapport avec la morphologie de la gymnaste</i>	x		
– Gestes ou mimiques inappropriées, ne correspondant pas au mouvement	x		

# ARTICLE 11 — Sol

## 11.1 Généralités

Le jugement de l'exercice commence avec le premier mouvement de la gymnaste. La durée de l'exercice au sol ne doit pas dépasser 1:30 minute (90 sec).

**Chronométrage:** L'assistante déclenche le chronomètre avec le premier geste de la gymnaste pour commencer son exercice. L'assistante arrête le chronomètre avec la dernière position de la gymnaste à la fin de son exercice. L'exercice doit se terminer en même temps que la musique.

Les enregistrements musicaux des exercices au sol doivent être remis à l'organisateur de la compétition.

La durée de chaque musique sera chronométrée et le temps sera approuvé par l'organisateur et l'entraîneur en chef de la délégation concernée.

- Une déduction pour dépassement du temps est appliquée si la durée de l'exercice est supérieure à 1:30 minutes (90 sec.).
  - 0.10 P. pour 2 secondes ou moins
  - 0.30 P. pour plus de 2 secondes.
- Les éléments exécutés après la limite des 90 secondes seront reconnus par le jury A et jugés par le jury B.

L'accompagnement musical avec orchestre, piano ou d'autres instruments (sans chant) doit être enregistré.

- Absence de musique ou musique avec voix (chants) **1.00 P.**  
Remarque: déduction effectuée par le jury A sur la note finale.

**Lignes :** Le dépassement de la surface réglementaire du praticable (12 X 12 m) est pénalisé si une partie quelconque du corps touche le sol en dehors des lignes.

- Un pas/ pose d'une main en dehors des limites du praticable : 0.10 P.
- Deux pas/ pose des 2 mains ou partie du corps en dehors des limites du praticable: 0.30 P.
- Réception avec les 2 pieds en dehors des limites du praticable: 0.50 P.

Le chronométrateur et le juge de ligne concernés, signalent par écrit le dépassement de temps et les sorties de praticable au juge A1, qui applique la déduction sur la note finale.

## 11.2 Contenu et construction de l'exercice

Les Valeurs de Difficulté doivent être issues des catégories suivantes:

- Eléments acrobatiques
  - roulés
  - appuis tendus renversés
  - éléments avec appui des mains, avec ou sans phase d'envol
  - salti
- Eléments gymniques
  - sauts
  - roulés
  - tours.

## 11.3 Exigences pour les Groupes d'Eléments (Jury A)

Chaque Exigence pour les Groupes d'Eléments a une valeur de 0.50 P.

Sortie: dernier salto ou liaison finale de salti.

- 1 – Passage gymnique avec au minimum deux sauts différents appel un pied dont un avec écart antéro-postérieur de 180°
- 2 – Une série acrobatique avec deux salti différents
- 3 – Deux salti dans des sens différents (AV/LAT et AR°)
- 4 – Salto avec double rotation transversale et un salto avec rotation longitudinale de 360° minimum
- 5 – Sortie
  - pas de sortie, sortie A ou B 0.00 P. attribués
  - sortie C 0.30 P. attribués
  - sortie D ou plus difficile 0.50 P. attribués

3 salti différents dans une série peuvent remplir les EGE 3, 4 et 5 (si c'est la dernière série).

## 11.4 Valeur de Liaison (VL) (Jury A)

La VL peut être obtenue pour des liaisons acrobatiques indirectes et directes.

Cette valeur est incluse dans la note A.

Les possibilités pour les liaisons acrobatiques indirectes et directes\* sont les suivantes:

Acro Indirectes	
0,10	0,20
C + D	C + E
A + A + D (A peuvent être identiques)	
Acro directes	
0,10	0,20
A + A + D (A peuvent être identiques)	
B + D	A/B + E
C + C	C + D

**Liaisons indirectes:** liaisons dans lesquelles entre les salti sont exécutés des éléments acrobatiques avec envol et appui des mains liés directement (tels que rondade, flic-flac, etc considérés comme éléments préparatoires.)

\*seuls les éléments acrobatiques sans appui des mains peuvent être utilisés pour la VL.

### 11.5 Déductions spécifiques à la composition et à l'artistique (Jury – B)

Fautes de composition	0.10	0.30	0.50
– Utilisation unilatérale d'éléments: <ul style="list-style-type: none"> <li>• plus d'un saut à l'appui ventral</li> </ul>	ch.f x		
– Utilisation insuffisante des particularités du sol <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de mouvement près du sol</li> </ul>	x		
Fautes d'artistique			
– Manque de capacité à exprimer le thème de la musique à travers les mouvements <ul style="list-style-type: none"> <li>• pas de relation entre la musique et le mouvement</li> </ul>	x	x	
– Variation du rythme insuffisante	x		
– Présentation artistique insuffisante durant l'exercice dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• créativité chorégraphique originalité de la composition, des éléments et des mouvements</li> <li>• style personnel</li> <li>• expression de la personnalité, rapport avec la morphologie de la gymnaste</li> </ul>	x		
– Gestes ou mimiques inappropriées, ne correspondant pas à la musique ou au mouvement	ch.f x		

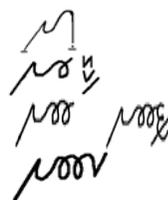
\* Une série acrobatique doit contenir au minimum 2 éléments acrobatiques avec envol, dont un salto.

### 11.6 Déductions spécifiques à l'exécution (Jury- B)

Fautes	0.10	0.30	0.50
– Pause de concentration avant les séries acrobatiques ( <i>plus de 2 secondes</i> )	ch.f x		
– Préparation prolongée pour les éléments gymniques	ch.f x		
– Manque de synchronisation entre le mouvement et la musique à la fin de l'exercice	x		

### 11.7 Remarque

**Les twists sont considérés comme des éléments en avant.**

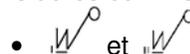


### Eléments gymniques

**Saut groupé** impulsion un pied et saut groupé impulsion des 2 pieds sont considérés comme des éléments identiques.



**Saut Cosaque** impulsion un pied et saut Cosaque impulsion des 2 pieds sont considérés comme des éléments identiques.



La réception des sauts sur les pieds ou en appui facial sont considérés comme identiques.

**Tous les autres sauts sont différents.**